

ATTESTATION DE FORMATION

Dans le processus d'équipement, par le concept de l'AudiPack, des personnels en EPI antibruit personnalisé EarPro certifié CE par le laboratoire de l'INRS ou CRITT, nous attestons que le distributeur suivant a suivi les formations nécessaires à la bonne réalisation des équipements selon la méthodologie AUDITECH Innovations brevetée, le 3 octobre 2003. Brevet européen N° 03292453.2

BOSSU CUVELIER Saint Pol sur Mer
MAGNIEZ Corinne

La formation porte sur l'explication théorique des brevets européens qu'AUDITECH Innovations a déposé et à la mise en pratique du processus d'équipement.

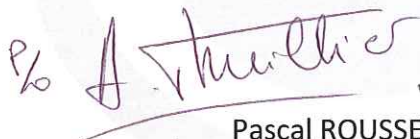
- Système de filtration exclusif EarPro, favorisant la bande passante de la parole dans le bruit, choix des filtres.
- Système de déclipsage des filtres, simplification du nettoyage donc de l'hygiène de protecteur, information à délivrer aux futurs utilisateurs
- **Système de moulage d'oreille exclusif FastMatrix, adaptation de la protection à la conformité précise de la forme de l'oreille.**

La méthode brevetée de moulage d'oreille FastMatrix répond exclusivement à la réalisation des adaptateurs silicone EarPro et ne peut pas être utilisée pour la réalisation d'embouts d'autres types. Cette méthode s'apparente à la mise dans l'oreille, d'un bouchon en mousse malléable et ne nécessite donc pas de visite préalable du conduit auditif/tympan contrairement à la méthode invasive utilisée pour l'audioprothèse (protège tympan, seringue, pistolet, etc..). L'entreprise désirant équiper ses salariés de protections EPI antibruit EarPro, mettra à disposition du Technicien chargé de réaliser les moulages d'oreilles, des personnels pouvant s'exposer aux bruits, acceptant éventuellement le port de bouchons antibruit malléables en mousse, et présentant des oreilles saines. Il est rappelé que seul un Docteur en médecine est capable de par son diplôme de vérifier et de porter un diagnostic suite à une otoscopie d'oreille (otites, bouchon de cérumen, etc..). Le technicien de prévention formé au moulage FastMatrix ne peut en aucun cas réaliser une otoscopie et porter un diagnostic sous peine d'exercice illégale de la médecine.

Fait à Boos, le 07/10/2014



36, Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24
Fax : 33 (0)2 32 08 42 83
447 951 872 0046

P/ 

Pascal ROUSSEL
Directeur AUDITECH Innovations SAS

L'action de formation évoquée par ce document est celle prévue par l'article 2 des Conditions Spéciales Distributeurs.